

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2023

PRESENTS : CUENIN Tiphaine, DORMOY David, DUBOIS Evelyne, FILIATRE Daniel, FOURNOT Philippe, GROS Jean-Gérard, MINARY Guy, PATTINGRE Alain, PILOSEL Paul, PRUDENT Sonia,  
ABSENTS EXCUSES : VADROT Pascal qui donne pouvoir à MINARY Guy ; SCOARNEC Carine qui donne pouvoir à GUIGON Delphine ; COLOMER Patrick qui donne pouvoir à FOURNOT Philippe

SECRETAIRE DE SEANCE : FILIATRE Daniel

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour. Accord à l'unanimité

#### 1- CCI/AERODROME : Validation du projet d'acquisition

Monsieur le Maire fait un descriptif complet en présence de M. CHEVET : Président du CEPAL et M. CERRUTI : Président de l'aéroclub.

Vendeur : CCI (chambre de commerce et d'industrie)

Terrain : 39 264 m<sup>2</sup> comportant 3 bâtiments (1 hangar de 600 m<sup>2</sup>, le bâtiment d'accueil et une salle de réunion). La piste appartient à l'Etat. Le terrain est ouvert à la circulation aérienne publique.

Le Conseil Municipal, après débat, à l'unanimité décide d'acquérir l'aérodrome pour un montant de 90 000 € avec un emprunt.

#### EMPRUNT 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que pour financer l'aérodrome, il est indispensable de recourir à l'emprunt. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de contracter un emprunt auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche Comté.

#### 2- SICOPAL : adhésion du SIVOS DES LACS

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Courlans est adhérente au SICOPAL ; à ce titre, elle est consultée pour se prononcer sur les nouvelles adhésions. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la demande d'adhésion du SIVOS DES LACS.

#### 3- AFFAIRE LAPRAY

Monsieur le Maire rappelle tous les éléments du dossier LAPRAY/COMMUNE DE COURLANS. À la suite d'aménagements sur un terrain agricole sans autorisation, le propriétaire a été condamné à remettre le terrain en état par jugement rendu le 23 avril 2021 par le Tribunal Correctionnel de Lons le Saunier. En date du 14/12/2022 Monsieur Lapray sollicite la commune pour la création d'un *STECAL (secteurs délimités au sein des zones inconstructibles des PLU zone A et N et au sein desquels certaines constructions ou installations peuvent être édifiées de manière dérogatoire)* sur cette même plateforme. La commune de Courlans ne reviendra pas sur la décision rendue par le Tribunal Correctionnel de Lons le Saunier. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rejeter la demande de Monsieur LAPRAY, entérinant ainsi la position de Monsieur le Maire.

#### 4- EXTENSION CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 26 septembre 2018 ayant pour objet l'acquisition partielle de la parcelle AE n° 31 d'une superficie de 2318 m<sup>2</sup> devenue après procès-verbal de bornage AE n° 129. Ce terrain est contigu à notre cimetière. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'agrandissement du cimetière de Courlans sur la parcelle cadastrée AE n° 129 d'une superficie de 2318 m<sup>2</sup>.

#### 5- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente deux droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrée jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit :

Immeuble cadastré AA n° 71 : 900 Avenue de Chalon

Immeuble cadastré AE n° 59 : 1097 Avenue de Chalon

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à utiliser son droit de préemption urbain sur l'ensemble des terrains et immeubles cadastrés mentionnés ci-dessus.

#### 6- AFFAIRES EN COURS - QUESTIONS DIVERSES

Nettoyage du grenier de la Mairie : les 10 et 11 février 2023

Réunion avec les services de l'Etat pour le Jumping : 22 février 2023

Un point est fait suite au Rendez-vous avec le Directeur de la Maison pour tous : présentation de projets sur différents terrains communaux

Contrôle des Bacs gris et bleu laissés sur le domaine public : en infraction avec le règlement du SICTOM.

Le secrétaire de séance,  
Daniel FILIATRE



Le Maire,  
Alain PATTINGRE

